

Pointe-du-Domaine



Ch. Cousineau

(Gratuite et ouverte à tous)

Rampes de mise à l'eau

En opération du début mai à la fin octobre, du lever du jour au coucher du soleil.

Les rampes du chemin Cousineau et de la rue Auguste-Brossoit permettent la mise à l'eau d'embarcations non motorisée et motorisées de **21 pieds et moins** sur le lac St-Louis.

La rampe de la Pointe-du-Domaine permet la mise à l'eau d'embarcations **non motorisées** : planche à pagaie, kayak et canot.

Ruc Auguste-Brossoit

(Réservée aux résidents seulement \$)

*Les embarcations ne peuvent pas rester amarrées aux quais des rampes de mise à l'eau pendant une longue période de temps.



Notre-Dame-de-l'Île-Perrot